Rapport spécial

Étude sur les méthodes actuellement utilisées pour sensibiliser davantage les délinquants aux répercussions de leurs crimes sur leurs victimes

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Étude sur les méthodes actuellement utilisées pour sensibiliser davantage les délinquants aux répercussions de leurs crimes sur leurs victimes

Shelley L. Brown, Ph. D.
Ralph Serin, Ph. D.
Leigh Greiner, candidat au doctorat
Shannon Gottschall, candidate au doctorat

Le présent rapport a été rédigé dans le cadre d'un contrat géré par la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada, et il est présenté sans modifications rédactionnelles, à l'exception de l'introduction, dans le format soumis par les auteurs

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du Service correctionnel du Canada

Service correctionnel du Canada

Préambule par le Service correctionnel du Canada

Le présent rapport de recherche a été préparé par les Department of Psychology and Forensic Psychology Research Centre (département de psychologie et centre de recherche en psychologie légale), de l'Université Carleton à Ottawa. La recherche a été effectuée en vertu d'un accord d'échange de services conclu entre l'Université Carleton et le Service correctionnel du Canada (SCC). Le rapport final a été reçu le 29 juin 2012.

Les programmes correctionnels offerts par le SCC sont conçus pour corriger les facteurs de risque criminogènes et sont fondés sur les études qui démontrent une réduction efficace de la récidive. Toutefois, l'identification de la recherche existante sur l'efficacité des programmes axés sur l'empathie envers la victime s'est révélée tout un défi pour le SCC.

La présente étude a dès lors été entreprise avec l'objectif de mieux comprendre comment la sensibilisation accrue des délinquants aux répercussions de leurs crimes sur leurs victimes s'intègre au système de justice pénale. La recherche englobe un examen de la documentation existante.

Les principales conclusions de l'examen de la documentation peuvent être résumées de la façon suivante :

- Bien qu'il y ait certaines preuves que les programmes de justice réparatrice produisent des effets positifs dans le domaine de la satisfaction de la victime et du respect des ordonnances de dédommagement, les effets sont moins prononcés en ce qui a trait à la réduction de la récidive.

- Bien que les données empiriques existantes donnent à penser que l'empathie pour la victime ne constitue pas un objectif prometteur du traitement des facteurs criminogènes en soi, cette conclusion doit être nuancée en raison de l'absence d'un modèle fiable pour mesurer l'empathie. Il se peut toutefois que l'augmentation de l'empathie pour la victime se traduise de façon *indirecte* par une réduction de la récidive criminelle.

- On constate un manque de stratégies reconnues sur l'évaluation de l'empathie tout comme il y a peu d'instances qui appliquent régulièrement des programmes de traitement axés sur l'empathie. Il faudra effectuer davantage de recherche fondamentale tant du point de vue de la théorie que des mesures si l'on veut répondre adéquatement aux questions soulevées par la recherche appliquée.

- Les organismes responsables des libérations conditionnelles continuent d'intégrer la sensibilisation au sort des victimes à leur processus décisionnel. Ainsi, d'une manière un peu paradoxale, la mesure dans laquelle les délinquants manifestent leur prise de conscience envers la victime continue de jouer un rôle décisif dans le processus de prise de décision libératoire de même que dans celui de la surveillance après la mise en liberté.

- Malgré l'existence d'un certain nombre de manières dont la sensibilisation aux répercussions des crimes sur les victimes qui sont examinés au Canada, les objectifs de chacune d'elles demeurent les mêmes : augmenter la compréhension du délinquant du tort causé aux victimes (éducation), dans le but, ultimement, de réduire les risques de récidive et d'accroître la participation des victimes au processus judiciaire.

À la lumière de ces constatations, le SCC entreprendra d'autres consultations internes pour déterminer comment faire avancer le dossier de l'empathie pour la victime dans ses interventions avec les délinquants.

Le SCC examinera en particulier la façon dont la sensibilisation des délinquants aux répercussions de leurs crimes sur leurs victimes peut être abordée dans tout le processus de gestion des peines imposées aux délinquants.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE PAR LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA III
TABLE DES MATIÈRES V
EXAMEN DE LA DOCUMENTATION 1
INTRODUCTION 2
PLAN DE L'EXAMEN DE LA RECHERCHE 2
PARAMETRES DE RECHERCHE RELATIFS A L'EXAMEN DE LA DOCUMENTATION 3
PARTIE 1 THÉORIE ET MESURES 3
Modèles d'empathie 3
Le modèle Marshall et Marshall (2011) 4
Les modèles d'empathie favorisant le changement chez les délinquants 4
Mesurer l'empathie 5
Section II : APPLICATIONS CORRECTIONNELLES 7
Empathie : Délinquants et non-délinquants 8
Délinquants sexuels, empathie pour la victime et incidence de récidives d'ordre sexuel 9
Objectifs de traitement en matière d'empathie pour la victime et réduction de la récidive 9
Désistement et réinsertion sociale 10
PARTIE III : DEMANDES DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE et JUSTICE RÉPARATRICE 11
L'empathie, la libération conditionnelle et les victimes 11
Justice réparatrice 12
La justice réparatrice fonctionne-t-elle? 13
RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS 15
BIBLIOGRAPHIE 17

EXAMEN DE LA DOCUMENTATION

INTRODUCTION

Dans la population en général, les personnes empathiques sont plus prosociales que celles considérées comme étant moins empathiques (Zelazo et Paus, 2010). De la même façon, les personnes moins empathiques sont proportionnellement plus nombreuses à adopter un comportement agressif que leurs homologues empathiques (Blair, 2010). La mesure dans laquelle ce modèle se transpose dans les populations de délinquants est certainement un élément fondamental pour les services correctionnels et les commissions de libération conditionnelle. De plus, les défenseurs des droits des victimes, les fournisseurs de traitements aux délinquants et les délinquants eux-mêmes croient souvent que la sensibilisation et, par inférence, une empathie accrue sont des objectifs de traitement importants qui contribuent invariablement à améliorer la sécurité publique. Cette notion de sensibilisation s'embrouille toutefois facilement lorsqu'elle est combinée à des concepts apparentés que sont la responsabilité et le remords. Néanmoins, la croyance veut que les délinquants qui acceptent la responsabilité de leurs crimes (c.-à-d. la victimisation des autres), affichent du remords et expriment une empathie élevée constituent de meilleurs candidats à la mise en liberté, en raison du plus faible risque qu'ils présentent pour la collectivité et/ou une meilleure réhabilitation que les autres délinquants. De façon importante, les données d'enquête donnent à penser que les commissions de libération conditionnelle fondent beaucoup d'espoir dans le remords et la représentation de la victime lorsqu'elles prennent des décisions (APAI, 2011; Kinnevy et Caplan, 2008), laissant entendre qu'un organisme correctionnel qui ignore ces questions peut involontairement diminuer les taux de libération conditionnelle octroyés.

Il est indéniable que le système de justice pénale dans son ensemble souligne l'importance de la sensibilisation au sort de la victime, de l'empathie, du remords et de la responsabilisation du délinquant. Malheureusement, la mesure dans laquelle le fait de cibler ces facteurs spécifiques est lié à la diminution de la récidive criminelle et, ainsi, à une sécurité publique accrue n'a encore fait l'objet d'aucune étude exhaustive. Par conséquent, notre objectif est de présenter les conclusions de la recherche théorique et empirique pertinente dans ce domaine. La question de la sensibilisation des délinquants aux répercussions de leurs crimes sur leurs victimes vient principalement de la connaissance du rôle et de la pertinence de l'empathie dans l'évaluation et le traitement des délinquants. De plus, la plupart des études menées sur l'empathie des délinquants proviennent spécifiquement d'études sur les délinquants sexuels, quoique de plus récentes recherches commencent à s'intéresser à tous les groupes de délinquants, de sorte que l'empathie est conceptualisée dans le contexte plus large du comportement antisocial (Marshall et Marshall, 2011).

PLAN DE L'EXAMEN DE LA RECHERCHE

Dans la première partie –*Théorie et mesures,* nous présentons le concept même de l'empathie, tant du point de vue de la théorie que de la mesure de celui-ci. Dans la deuxième partie – *Applications correctionnelles*, nous examinons les études existantes qui traité spécifiquement de l'empathie dans un contexte correctionnel. Plus particulièrement, cette partie aborde 1) la façon dont les délinquants et les non-délinquants diffèrent au chapitre de l'empathie, 2) la mesure dans laquelle le déficit d'empathie prédit la récidive sexuelle parmi les délinquants sexuels connus, 3) la façon dont l'empathie s'intègre dans le modèle plus large de réhabilitation des délinquants qu'est le *risque-besoins-réceptivité*, et en dernier lieu, 4) la nouvelle recherche émergente sur le désistement de la criminalité. Finalement, dans la dernière partie – *Demandes de libération conditionnelle et justice réparatrice*, nous discutons de la façon dont les organismes responsables des libérations conditionnelles intègrent la sensibilisation au sort des victimes à

leur processus de prise de décision. La recherche en lien avec la justice réparatrice a étalement été examinée.

PARAMETRES DE RECHERCHE RELATIFS À L'EXAMEN DE LA DOCUMENTATION

Afin de choisir les études pertinentes qui seraient incluses, des documents tirés de revues, de livres, de thèses et de publications gouvernementales ont été colligés. Des recherches informatisées sur PsycINFO et dans les rapports de recherche publiés par le Service correctionnel du Canada et Sécurité publique Canada ont été effectuées en utilisant les mots clés suivants : *empathie, victime, répercussions sur les victimes, empathie à l'égard des victimes, sensibilisation au sort des victimes, formation relative aux victimes, formation relative aux répercussions sur les victimes, changement cognitif, délinquant sexuel, violence familiale, programme, traitement, réhabilitation, justice réparatrice, aumônerie, aumônerie de prison, prise de décision en matière de libération conditionnelle, libération conditionnelle, probation, adaptation en établissement, récidive, manquement aux conditions de la libération conditionnelle.* Des listes de références et des citations ont été analysées afin de trouver des documents supplémentaires. De plus, des documents non publiés d'experts scientifiques reconnus dans le domaine ont également été utilisés quand ils étaient disponibles.

PARTIE 1 THÉORIE ET MESURES

Modèles d'empathie

Divers auteurs ont fait état de préoccupations concernant le caractère « flou » du concept d'empathie (Mann et Barnett, 2012; Marshall et Marshall, 2011), notant qu'il est souvent utilisé de manière interchangeable avec les concepts de sensibilisation et de remords et lié à ceux-ci. La définition courante englobe toutefois les composantes cognitives et émotionnelles. Par exemple, Cohen (1996, p. 988, cité dans Jolliffe et Farrington, 2005) définit l'empathie comme la « capacité de comprendre et partager l'état émotionnel d'une autre personne ». De la même façon, Hilton (1993, p. 290) indique que « l'aspect cognitif suppose la compréhension du point de vue d'une autre personne alors que l'aspect émotionnel suppose automatiquement de sentir ce qu'elle ressent ». Une définition un peu plus détaillée de Mann et Barnett (2011) se lit comme suit : une compréhension cognitive et émotionnelle de l'expérience de l'autre, dont s'ensuit une réaction émotionnelle en accord avec la vision que les autres sont dignes de compassion et de respect, et ont une valeur intrinsèque. Marshall, Hudson, Jones et Fernandez (1995) ont proposé d'ajouter l'aspect comportemental à la définition de l'empathie mais cela n'a généralement pas été accepté par les autres auteurs (Barnett et Mann, 2012; Polaschek, 2003). Néanmoins, Barnett et Mann (2012) ont récemment proposé un modèle multidimensionnel. Ils ont émis une hypothèse selon laquelle les cinq facteurs suivants sont nécessaires pour permettre une expérience empathique : 1) capacité de prendre du recul, 2) capacité d'éprouver des émotions, 3) croyance que les autres méritent la compassion et le respect, 4) absence de facteurs conjoncturels qui pourraient diminuer les facultés cognitives ou introduire des demandes concurrentes et 5) capacité de gérer les sentiments ou la détresse personnelle résultant de la compréhension de la détresse des autres.

La question d'une définition commune de l'empathie est importante parce qu'elle renseigne à la fois sur l'évaluation et sur l'intervention. Ainsi, en fonction de ces définitions, une mesure de l'empathie devrait inclure *à la fois* les composantes cognitive et émotionnelle. Toutefois, la plupart des mesures de l'empathie

évaluent principalement les facteurs cognitifs *ou* les facteurs émotionnels, mais rarement les deux. De plus, il n'y a pas de mesures contemporaines qui traduisent les subtilités du modèle de Barnett et Mann. Par conséquent, les conclusions des méta-analyses sur l'évaluation de l'empathie de délinquants et de non-délinquants peuvent être quelque peu trompeuses.

Le modèle Marshall et Marshall (2011)

Dans leur précédent modèle qui a fait école, Marshall, Hudson, Jones et Fernandez (1995) ont proposé un modèle de l'empathie par étapes, dans lequel chaque étape précède la phase suivante (Étape 1 – reconnaissance de l'état émotionnel de l'autre; Étape 2 – capacité de voir les choses du point de vue de l'autre; Étape 3 – réaction émotionnelle ou de compassion; Étape 4 – mesures prises pour soulager la détresse de l'autre). Ce modèle a d'importantes conséquences en termes de mesures et d'intervention. Au chapitre de l'évaluation, il signifie que toutes les étapes doivent être mesurées, alors qu'en termes d'intervention, il signifie que les compétences sont progressives et que les compétences précédentes sont une condition préalable ou la base pour l'expression d'aptitudes plus avancées. Ce modèle a été corroboré empiriquement par de nombreuses études portant sur les délinquants sexuels (Fernandez et Marshall, 2003). À la suite de cette étude, Marshall et Marshall (2011) ont révisé le modèle afin qu'il vise tous les délinquants.

Le modèle révisé de Marshall et Marshall (2011) intègre des moyens d'expliquer à la fois le comportement agressif (non empathique) et le comportement empathique. Leur définition d'un comportement empathique inclut à la fois la justesse de l'empathie (par une relation attentionnée ou positive avec la personne et la capacité de prendre en compte le point de vue de cette personne) et la sympathie (en ayant un sentiment de compassion envers l'autre personne et en tentant de soulager ses souffrances). Une des caractéristiques de ce modèle est qu'il définit un traitement pour les différents types de délinquants. Ceux qui ne montrent aucune capacité à faire face à la détresse quand ils sont disposés à reconnaître le tort causé pourraient justifier le recours au renforcement de la résilience émotionnelle alors que ceux qui apparaissent insensibles et indifférents pourraient être mieux servis s'ils étaient dirigés vers une personnalisation de la victime. Ils notent de plus que l'attachement (Bartholomew et Horowitz, 1991), l'estime de soi (Baumeister, 1993), la honte et la culpabilité (Tangney et Dearing, 1991), et l'empathie (Moore, 1990) sont intercorrelés et s'influencent mutuellement. Marshall et Marshall (2011) soulignent que leur modèle ne s'appuie que sur un fondement empirique indirect pour le moment, mais qu'il offre des hypothèses vérifiables. Ils ont notamment élargi la portée des études précédentes sur les délinquants sexuels afin de refléter le rôle crucial de l'empathie chez les délinquants en général.

Les modèles d'empathie favorisant le changement chez les délinquants

À partir de ce modèle d'empathie et de délinquance, Mann et Barnett (2012) ont habilement intégré des modèles de changement chez les délinquants, afin de comprendre pourquoi l'empathie est considérée comme un élément important dans les interventions correctionnelles. Le premier modèle qu'ils décrivent est appelé modèle du sens commun. En l'absence d'un modèle théorique, Salter (1988) a fortement recommandé d'utiliser une gamme de stratégies (rencontre avec les survivants adultes, lectures obligatoires, rédaction d'excuses par le délinquant, etc.) ayant toutes pour objectif que le délinquant (sexuel) augmente sa compréhension de l'expérience de la victime. D'autres activités plus psychopédagogiques (exposition médiatique) ont également été entreprises pour atteindre le même

objectif auprès des délinquants sexuels. Pithers (1999) a proposé un deuxième modèle dans lequel une formation sur l'empathie à l'égard de la victime était offerte avec l'objectif d'accroître la motivation à cesser l'activité criminelle. Un troisième modèle (Curwen, 2003) postule que l'empathie inhibe l'agression. Plus récemment, Mann, Daniels et Marshall (2005) ont suggéré que le rôle joué par l'empathie envers la victime pourrait permettre au délinquant de réévaluer la mesure dans laquelle ses croyances étaient fausses, et donner lieu à des options de comportement différent.

Tous ces modèles suggèrent que le déficit d'empathie peut être avec raison une cible légitime de traitement, quoique Mann et Barnett (2012) font une judicieuse mise en garde : la raison derrière la prise en compte de l'empathie pour la victime lors du traitement est tributaire de la preuve selon laquelle cette prise en compte réduit la récidive. En ce qui concerne les méthodes de prise en compte de l'empathie envers la victime, l'intervention axée principalement sur la psychopédagogie permet de développer de l'empathie cognitive mais les méthodes plus axées sur l'expérience sont probablement nécessaires pour que les délinquants comprennent mieux l'expérience de la victime (Mann et Barnett, 2012).

Sur un thème apparenté et pertinent par rapport aux modèles de changement, Ware et Mann (2012) ont examiné l'exigence de « l'acceptation de la responsabilité », en regard des programmes liés aux délinquants sexuels. Comme il est mentionné ci-haut, différents auteurs ont proposé des stratégies pour réduire le déni et diminuer ce qui est supposé nuire à l'acceptation de la responsabilité et, par extension, à l'empathie. Ware et Mann ont analysé de façon convaincante les motifs thérapeutiques pour lesquels les délinquants pourraient légitimement ne pas être capables de « confesser » entièrement leur comportement sexuel délinquant passé et affirment que ces derniers ont peut-être davantage besoin d'assumer la responsabilité de leur futur comportement. Cette position est difficile et amène à se demander si la préoccupation à l'endroit de l'acceptation de la responsabilité de l'infraction antérieure peut en réalité être punitive.

En somme, la communauté académique convient que toute définition de l'empathie devrait à tout le moins inclure les deux composantes, cognitive et émotionnelle. Toutefois, des universitaires ont très récemment proposé des modèles d'empathie propres au milieu correctionnel qui sont beaucoup plus complexes. Ces modèles doivent être validés de façon empirique, ce qui exige en retour l'élaboration de mesures qui saisissent de façon appropriée toute la complexité du sujet. Ces analyses n'ont toujours pas été réalisées. Il en résulte donc que, en l'absence de mesures solides de l'empathie, il est difficile de déterminer jusqu'à quel point les efforts consentis dans les programmes spécifiques sur l'empathie se traduisent par une réduction de la récidive.

Mesurer l'empathie

Dans la recherche sur les délinquants sexuels en particulier, en plus de considérer les aspects affectifs et cognitifs de l'empathie, les chercheurs ont également établi une distinction entre « l'empathie pour la victime » et « l'empathie générale ». Le premier s'attache évidemment à la mesure dans laquelle un délinquant se rend compte du degré de tort qu'il a causé à sa victime. Parfois aussi, dans les approches de justice réparatrice, le problème se trouve généralisé et on met l'accent sur des gens qui ont été victimisés en général, plutôt que sur la ou les victimes du délinquant.

Par le passé, les chercheurs ont opérationnalisé l'empathie en utilisant des questionnaires d'auto-évaluation. Les chercheurs valident normalement les questionnaires sur l'empathie en examinant dans quelle mesure une certaine variable d'empathie est corrélée avec un concept connexe, comme le remords. On appelle cela la validité convergente. De plus, les chercheurs peuvent corréler une mesure non testée de l'empathie avec une mesure pré-existante d'empathie considérée comme une référence absolue. Cette méthode constituerait un test de validité concourante. Il est également important de connaître la fiabilité d'un questionnaire, c'est-à-dire dans quelle mesure les mêmes résultats ressortent de façon constante sur une période de temps.

Les trois types de mesure de l'empathie les plus communs sont les suivants :

L'Échelle d'empathie de Hogan (Hogan, 1969). Il s'agit d'une échelle constituée de 64 questions auxquelles on doit répondre par vrai ou faux, avec une forte fiabilité de test-retest (coefficient de corrélation de 0,84), de même qu'une certaine validité convergente. L'échelle de Hogan a été conçue pour mesurer l'empathie cognitive (la compréhension intellectuelle ou imaginée de la condition ou de l'état d'esprit d'une autre personne, sans pour autant éprouver ce qu'elle ressent).

2) Questionnaire de mesure de l'empathie émotionnelle (Mehrabian et Epstein, 1972). Il s'agit d'une échelle constituée de 33 questions auxquelles on doit répondre par vrai ou faux, avec une forte fiabilité de test-retest (coefficient de corrélation de 0,83). L'échelle de Mehrabian et Epstein a été conçue pour mesurer l'empathie émotionnelle (une émotion ressentie pour autrui en réaction à l'expérience émotionnelle perçue chez d'autres).

3) Indice de réactivité personnelle (Davis, 1980). Il s'agit d'une échelle de Likert en 28 points, avec fiabilité de test-retest entre 0,62 et 0,71. L'échelle de Davis a été conçue pour mesurer tant l'empathie cognitive que l'empathie émotionnelle (réactions d'un individu à l'expérience observée chez un autre).

Différentes critiques (Jolliffe et Farrington, 2004) et commentaires de la part de collègues (Mann, 2012; Marshall, 2012, communication personnelle) indiquent que de sérieuses préoccupations ont été soulevées quant à l'utilité de ces mesures pour différencier les délinquants des non-délinquants, et pour refléter de façon fiable les changements au cours des programmes pour délinquants. Il est quelque peu troublant que ces mesures vieilles de plus de 30 ans n'aient pas encore démontré leur validité prédictive. En effet, Jolliffe et Farrington étaient si déçus des mesures d'empathie existantes au moment de leur méta-analyse qu'ils ont conçu une nouvelle échelle d'empathie, quoique pour les jeunes (Jolliffe et Farrington, 2006).

Il convient de noter que d'autres travaux ont été réalisés en matière d'opérationnalisation de l'empathie. Par exemple, des chercheurs ont conçu des approches par images d'histoires (Enz et coll., 2010), des vidéos pour la reconnaissance faciale (Strayer et Roberts, 1997) et des simulations par ordinateur (Enz et coll., 2010) pour mesurer l'empathie. Bien qu'elles soient fascinantes, aucune d'entre elles n'a été utilisée avec un échantillon de délinquants à ce jour et elles paraissent pour le moins ésotériques pour la pratique correctionnelle conventionnelle. Des mesures d'intelligence émotionnelle ont également été développées, et on réfléchit à leur utilisation dans le milieu correctionnel, mais pour des employés (Stys et Brown, 2004).

Un autre champ ayant reçu relativement plus d'attention est l'interprétation émotionnelle non verbale chez les psychopathes criminels (Kosson, Suchy, Mayer et Libby, 2002) et les populations antisociales (Marsh et Blair, 2007). La méta-analyse de 20 études de Marsh et Blair a montré un lien solide entre le comportement antisocial et des déficits spécifiques dans la reconnaissance des expressions de peur. De

plus, on a remarqué que les psychopathes, d'après leurs notes au Psychopath Checklist Revised (Hare, 2003), étaient moins précis que les non-psychopathes dans le classement des expressions faciales sous certaines conditions (Kosson, Suchy, Mayer et Libby, 2002), bien que la reproduction de ces résultats ait posé problème (Glass et Newman, 2006). Du point de vue de la recherche, un tel travail est important et potentiellement applicable, mais la méthodologie est trop lourde et les résultats pas suffisamment solides à ce jour pour les inclure dans la pratique correctionnelle clinique.

Une autre stratégie envisagée suppose l'utilisation d'esquisses de caractère (Serin, Gobeil et Preston, 2003). Pour cette méthodologie, des situations hypothétiques sont présentées qui requièrent que le délinquant indique comment il réagirait, puis ses réactions sont codées selon ses aptitudes à l'empathie (compréhension du point de vue des autres, affects et façon de composer avec la détresse). Les notes additionnées, rassemblées dans des esquisses de caractère, étaient faiblement mais significativement corrélées avec les évaluations de cliniciens indépendants de l'empathie des délinquants. Par contraste, les corrélations avec l'indice de réactivité interpersonnel (l'un des questionnaires d'auto-évaluation décrits ci-dessus) étaient négativement corrélées avec les notes des esquisses de caractère. En bref, les auto-évaluations des délinquants étaient incompatibles avec les notes des cliniciens, mais la performance basée sur les notes était compatible avec les évaluations des cliniciens. Cette méthodologie est prometteuse et a été recommandée par un chercheur important dans le domaine (Marshall, communication personnelle, 2012).

Actuellement, trois conclusions se dégagent de cette évaluation : 1) Les chercheurs et les cliniciens du domaine correctionnel sont sceptiques en ce qui a trait à la valeur psychométrique des questionnaires actuels, en partie à cause de la faible validité apparente de plusieurs éléments; 2) le fait de se fier uniquement à des questionnaires d'auto-évaluation pose problème, car il n'y a pas de « préféré » parmi les chercheurs du domaine correctionnel; et 3) comme dans d'autres domaines, une évaluation multiméthodes semble obtenir la préférence, mais exigerait des questionnaires d'auto-évaluation améliorés et un programme concerté de recherche pour améliorer les échelles d'évaluation clinique — sans compter qu'il faudrait une méthodologie d'évaluation des esquisses de caractère.

Section II : APPLICATIONS CORRECTIONNELLES

Les programmes de réadaptation constituent un service clé pour les délinquants en détention. Ceux qu'offre le Service correctionnel du Canada sont le reflet d'un modèle fondé sur des preuves (c'est-à-dire un programme conçu de façon à tenir compte des risques et des besoins des délinquants, où il est démontré que ceux qui ont terminé le programme avec succès s'en sortent mieux lors de leur libération que ceux qui n'ont pas terminé ces programmes correctionnels de façon satisfaisante). C'est pourquoi ceux qui créent les traitements passent en revue les études empiriques et cliniques lorsqu'ils préparent des programmes correctionnels. Depuis plus de deux décennies, l'inclusion de l'empathie dans les formations pour délinquants, particulièrement les délinquants sexuels, constitue une part fondamentale des programmes tant au Canada qu'à l'étranger.

De façon similaire, souhaitant créer des programmes efficaces, les administrateurs de programmes tiennent de plus en plus à s'assurer que tous les aspects de leurs programmes (p. ex., critères de recommandation, durée, contenu, évaluation du changement) produisent une amélioration chez les délinquants. Certaines administrations correctionnelles continuent de se fier à des revues d'agrément de programmes pour s'assurer de la qualité des programmes existants. Par conséquent, à ce stade, il est

nécessaire de comprendre comment les déficits d'empathie sont liés au comportement délinquant et comment l'empathie, qu'elle soit générale ou spécifique au crime, pourrait atténuer le comportement criminel futur.

Empathie : Délinquants et non-délinquants

À ce jour, deux méta-analyses (ne portant pas sur les délinquants sexuels) se sont penchées sur le rôle possible du faible niveau d'empathie dans le comportement agressif et antisocial. Miller et Eisenberg ont mené la première étude méta-analytique en 1988. Ils ont passé en revue 43 études qui opérationnalisaient l'empathie comme une réaction affective (émotionnelle). Le comportement agressif et antisocial était défini dans ses grandes lignes afin d'inclure des mesures d'autodénonciation d'agression, des évaluations d'agressions par les pairs et les professeurs et l'administration d'un choc dans un contexte expérimental. Une seule étude (Hope et Singer, 1976, telle que citée dans Miller et Eisenberg) a comparé la relation entre l'empathie et la délinquance dans un échantillonnage de délinquants (des patients d'établissements psychiatriques violents et non violents). Globalement, ils ont trouvé que le comportement antisocial et l'empathie affective (mesurés à l'aide de questionnaires d'auto-évaluation) étaient inversement corrélés, c'est-à-dire que les scores peu élevés pour l'empathie étaient corrélés avec un degré plus élevé de délinquance. (- 06 à - 46). Cependant, une seule étude incluse dans leur revue portait sur des délinquants. Notamment, l'échantillon de délinquants était constitué de patients en psychiatrie légale.

Plus récemment, Jolliffe et Farrington (2004) ont mené une étude méta-analytique sur la relation entre l'empathie et la criminalité. Les chercheurs ont inclus 21 études sur l'empathie cognitive et 14 études sur l'empathie affective qui comparaient collectivement 3 168 délinquants avec 2 253 non-délinquants. Treize études utilisaient des échantillonnages d'adultes, 11 utilisaient des mineurs. La désignation du type d'empathie était déterminée par le type de mesures utilisées dans les études.

En somme, Jolliffe et Farrington ont rapporté que les deux tiers du temps, ce sont des déficits d'empathie cognitive qui différencient de façon significative les délinquants des non-délinquants – c'est-à-dire que dans 14 des 21 cas évalués, on a observé l'importance des effets qui étaient soit grands (d de Cohen plus grand que 76) ou moyens (d de Cohen entre 50 et 76) et dans la direction attendue. Ce n'était pas le cas pour l'empathie affective. De façon spécifique, seulement un tiers de la mesure de l'effet de l'empathie affective (5/14) se trouvait dans la moyenne et dans la direction attendue. Les effets mesurés chez le reste des participants allaient dans la direction opposée (c'est-à-dire que les délinquants affichaient des niveaux d'empathie plus élevés que les non-délinquants) ou l'ampleur de l'effet était peu important.

Jolliffe et Farrington ont également démontré que les délinquants violents avaient tendance à afficher des niveaux plus faibles d'empathie que les délinquants non violents, mais que les délinquants sexuels et les délinquants non sexuels affichaient des degrés similaires d'empathie. Les auteurs, et c'est important, ont démontré que les différences entre les délinquants et les non-délinquants disparaissaient lorsque le statut socioéconomique et l'intelligence étaient contrôlés. Les auteurs ont également démontré que la stratégie de mesure est importante, car certaines mesures (p. ex., l'échelle d'empathie de Hogan et son questionnaire : mesure de l'empathie émotionnelle) produisaient des effets plus importants que d'autres mesures (p. ex., l'Index de réactivité interpersonnelle).

Il est important de noter que la méta-analyse de Jolliffe et Farrington ne fait que résumer la mesure dans laquelle les délinquants et les non-délinquants diffèrent quant à leur degré d'empathie La méta-analyse n'a pas examiné le phénomène dans le but de savoir si l'empathie pour la victime mène à une réduction plus

importante de récidive criminelle (c'est-à-dire si l'empathie constitue un facteur de risque pour les crimes futurs).

Délinquants sexuels, empathie pour la victime et incidence de récidives d'ordre sexuel

Mettre l'accent sur l'empathie envers la victime constitue une pratique répandue dans les programmes de traitement pour délinquants sexuels. Cependant, aucune preuve ne supporte l'hypothèse selon laquelle un manque d'empathie envers la victime prédirait la délinquance sexuelle future. Spécifiquement, l'examen méta-analytique des études sur la récidive de Hanson et Morton Bourgon (2005), avec 1 620 résultats issus de 29 450 délinquants, pointe vers les préférences sexuelles déviantes et l'orientation antisociale comme facteurs de prévision majeurs de la récidive sexuelle, tant pour les délinquants sexuels adultes qu'adolescents. Cet examen a également déterminé quelques facteurs de risque dynamiques qui pourraient servir d'objectifs de traitement (p. ex., préoccupations sexuelles, problèmes généraux de maîtrise de soi). De nombreuses variables généralement considérées dans les programmes de traitement pour délinquants sexuels (p. ex., détresse psychologique, déni du crime sexuel, motivation affirmée à se faire traiter) avaient peu ou aucune influence sur la récidive sexuelle ou violente.

Objectifs de traitement en matière d'empathie pour la victime et réduction de la récidive

À ce jour, une quantité imposante de pratiques fondées sur des preuves (pratiques correctionnelles guidées par une accumulation de connaissances scientifiques synthétisées dans des méta-analyses) ont fait en sorte de préciser comment les interventions correctionnelles devraient être menées (principe de responsabilité), qui devrait les recevoir (principe de risque) et ce qu'elles devraient cibler (principe de besoin) (voir Andrews et Bonta, 2010, pour un examen). Le principe du besoin précise que les interventions correctionnelles devraient cibler les sept caractéristiques suivantes : la fréquentation de personnes antisociales, les attitudes antisociales, la personnalité antisociale (le manque d'empathie pour la victime pourrait être considéré comme un élément caractéristique de la personnalité antisociale), les facteurs familiaux, le travail scolaire, les loisirs et l'abus d'alcool ou d'autres drogues. Ces domaines de besoins sont considérés comme étant liés à des facteurs criminogènes car la recherche montre que les améliorations dans ces domaines sont liées à une réduction de la récidive criminelle.

Jusqu'à maintenant, nous avons repéré une méta-analyse (Landenberger et Lipsey, 2005) qui examine spécifiquement la mesure dans laquelle le fait de cibler les répercussions sur la victime - activités visant à amener les délinquants à considérer les répercussions de leur comportement sur leurs victimes (tel que défini par les auteurs) influence la récidive criminelle. En somme, Landenberger et Lipsey (2005) s'attachent à déterminer exactement quels éléments des programmes cognitivo-comportementaux sont liés à la réduction de la criminalité. Un examen de 58 études portant principalement sur des délinquants adultes de sexe masculin a révélé qu'effectivement, les programmes cognitivo-comportementaux réduisent les risques de récidive et que les modules de programme qui ciblent la colère et la résolution de problèmes interpersonnels étaient le plus fortement liés aux effets positifs du traitement. Cependant, les modules du programme qui ciblaient les répercussions sur les victimes étaient en fait négativement corrélés aux effets

du traitement - ce qui signifie que le fait de cibler l'empathie envers les victimes faisait en réalité augmenter le risque de récidive. Fait intéressant, la direction de l'effet était petite et négligeable.

Désistement et réinsertion sociale

Le désistement est le processus par lequel ceux qui avaient auparavant des habitudes criminelles soutenues s'abstiennent de toute activité criminelle. On tient généralement pour acquis que ce processus est plus graduel qu'instantané et qu'il suppose un changement cognitif ou d'attitude et un changement comportemental (Serin, Lloyd et Hanby, 2011). Le désistement, il s'ensuit, semble être lié tant à des aspects externes et sociaux (comme le soutien des gens autour, les opportunités d'emploi, l'abstinence) qu'à des aspects internes et psychologiques (comme leurs croyances et ce qu'ils veulent dans la vie). L'empathie appartient clairement à ces facteurs internes.

La réinsertion sociale est une période critique pendant laquelle certains délinquants développent certaines forces pour réduire le risque et éviter l'activité criminelle, tandis que d'autres délinquants suivent un chemin qui les ramène relativement rapidement à la criminalité et à l'incarcération (Bowles et Florackis, 2007; Kurlychek et coll., 2012; Langan et Levin, 2002). Les délinquants qui ne retournent pas vers la criminalité vivent une évolution personnelle, mettent en pratique de nouvelles aptitudes apprises dans les programmes correctionnels et reprennent contact avec des gens qui les soutiennent ainsi qu'avec la vie dans la communauté (Bahr et coll., 2010; Duwe, 2012). En revanche, les délinquants qui récidivent ressentent de la difficulté à vivre dans la communauté et ces difficultés s'accompagnent d'un risque élevé de récidive (Brown, Zambie et St_Amand, 2009; Bucklen et Zajac, 2009; Zamble et Quinsey, 1997).

Avec la psychologie du comportement criminel, la répression du crime et la réadaptation des criminels, la vie des délinquants a été mise sous surveillance, et ce, dans le but de trouver des solutions pertinentes et utiles afin de prévenir la criminalité, de la gérer et d'y mettre fin. Les travaux de recherche des décennies passées ont été productifs : une compréhension détaillée des origines et de la composition de la population criminelle nous a permis de concevoir des outils d'évaluation du risque d'une précision inégalée (Andrews, Bonta et Wormith, 2006) ainsi que des interventions de réadaptation plus efficaces que jamais (Aos, Miller et Drake, 2006; Smith, Gendreau et Swarrtz, 2009).

Très récemment, un intérêt renouvelé pour la nature du désistement a encouragé un sain élan vers la recherche afin de comprendre les variables qui définissent le délinquant qui a cessé de s'adonner au crime et acquis une propension aux habitudes prosociales. Ces deux domaines de recherche (acquisition du comportement criminel et désistement du crime) constituent la force motrice derrière notre compréhension de la psychologie de la criminalité. Le fait de voir les carrières criminelles globalement comme une évolution continue nous permet de retracer la progression du délinquant depuis l'acquisition de son comportement criminel jusqu'à son désistement. De façon importante, dans le contexte de cet examen, l'empathie est peut-être conceptualisée le mieux en tant que véritable facteur de protection qui encourage le désistement plutôt qu'un facteur de risque (lorsqu'elle est absente) qui encouragerait la récidive.

Maruna (2010) a résumé les facteurs corrélés au désistement (âge plus avancé, absence de dépendance à l'alcool ou aux drogues, engagement envers des institutions reconnues par la société (mariage, emploi), relations prosociales avec les pairs, réorganisation du rapport coût/bénéfice du crime et changements identitaires (liberté d'action, image de soi, rédemption, justifications personnelles). Il semble que les notions de sensibilisation et d'empathie accrue s'intègrent bien à la notion de changement identitaire, mais les

preuves empiriques, utilisant des mesures acceptées d'empathie, demeurent indisponibles. Cependant, il est clair que le désistement de la criminalité (c'est-à-dire une réussite accrue de la réinsertion sociale) pourrait être amélioré par une recherche plus étendue sur l'identité des délinquants, incluant l'acceptation de leur responsabilité et la sensibilisation aux répercussions de leur comportement délinquant. Un tel travail serait complémentaire à la recherche actuelle sur "ce qui fonctionne", qui met l'accent sur le risque, les besoins et la réceptivité.

Le simple bon sens veut que les délinquants commettent des crimes violents à cause de leur manque d'empathie, mais les données empiriques sont moins convaincantes. Certes, bien qu'il y ait des associations (corrélations) entre les résultats obtenus dans les échelles d'empathie et la criminalité, aucune preuve n'existe selon laquelle des variations dans ces mesures (réduction grâce aux interventions par exemple) sont liées à une incidence plus faible de récidive. En toute justice, cela pourrait tout simplement refléter la nature inadéquate de l'évaluation. Plus important encore, la recherche à venir sur l'empathie, menée du point de vue du désistement, pourrait donner des résultats plus prometteurs.

PARTIE III : DEMANDES DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE et JUSTICE RÉPARATRICE

L'empathie, la libération conditionnelle et les victimes

Comme nous l'avons noté plus tôt, il existe des études par sondages qui examinent quels facteurs les membres d'une commission de libération conditionnelle considèrent importants lorsqu'ils rendent une décision de libération. L'Association of Paroling Authorities International a parrainé deux enquêtes semblables (APAI, 2011, Kinnevy et Caplan, 2008). Dans l'enquête de 2008, seule l'information sur le dossier criminel était jugée plus importante que les renseignements obtenus de la victime. Ceci a mené à une enquête en 2011, laquelle a révélé que plus de 90 % des répondants responsables de libérations conditionnelles avaient des employés dédiés à l'assistance aux victimes, que plus de 94 d'entre eux incluaient de l'information sur les droits des victimes et les services qui leur sont offerts sur leur site Internet, et que 95 % avertissaient les victimes de la tenue d'une audience de libération conditionnelle.

Caplan (2007, 2010a, 2010b) a résumé la recherche empirique sur l'importance des renseignements obtenus de la victime dans les décisions de libération conditionnelle (Morgan et Smith, 2005; Parsonage, Bernat et Helfgott, 1994; Proctor, 1999; Smith, Watkins et Morgan, 1997). Quatre variables se sont avérées particulièrement significatives pour expliquer les refus de libération conditionnelle par la Commission, et c'est la contribution de la victime qui avait le plus d'impact (Parsonage et coll., 1994). Dans l'ensemble, les résultats ont révélé que la contribution de la victime avait un impact significatif lors des décisions de libération conditionnelle, malgré un contrôle de l'influence des caractéristiques de la victime, des caractéristiques du délinquant et les prédictions de libération conditionnelle fondées sur les notes de la grille de la commission des libérations conditionnelles.

Serin et Mausser (2012) rapportent des résultats similaires quant à l'importance des renseignements obtenus de la victime dans l'établissement des conditions de libération par les responsables de la libération conditionnelle. L'impact de la déclaration de la victime était le deuxième facteur en importance, après les rapports d'adaptation à la vie carcérale, lorsqu'il était question de décider des conditions de libération du délinquant, le cas échéant.

Roberts (2011) offre un point de vue alternatif convaincant dans un examen compréhensif de la représentation des victimes. En bref, il soutient que le meilleur moment pour représenter la victime est lors du prononcé de la peine, alors que les deux parties jouissent d'une représentation juridique et que le processus s'inscrit dans la règle de droit. Une fois la sentence établie, et qu'elle tient compte des renseignements obtenus de la victime, il affirme que l'inclusion d'autres préoccupations de la victime pose problème. Plus spécifiquement, il soutient ce qui suit : il n'y a pas de lignes directrices claires en ce qui a trait à l'ordre d'importance; le délinquant ne peut réfuter l'information (elle ne constitue pas une preuve); il peut susciter de fausses attentes chez les victimes, à l'effet que leur point de vue peut l'emporter et empêcher la libération, et dernièrement, cela peut traumatiser à nouveau les victimes de raconter leur expérience.

La recherche démontre clairement que les responsables des libérations conditionnelles accordent une importance considérable à l'empathie et aux problèmes de la victime dans leurs décisions de libération. En revanche, des chercheurs respectés (Roberts, 2011, par exemple) se prononcent contre l'inclusion des préoccupations des victimes dans le processus décisionnel menant à une libération conditionnelle. Il affirme plutôt que les considérations des victimes devraient être traitées au stade du prononcé de la peine.

Justice réparatrice

Bien qu'une définition universellement acceptée n'existe pas encore, un principe majeur de la justice réparatrice est la vision selon laquelle « le crime est une blessure que la justice devrait guéri" » (Braithwaite, 1999; Zehr, 1990). La justice réparatrice n'est qu'une des manières de répondre aux actes criminels en mettant l'accent sur le tort fait à une personne ainsi qu'à la collectivité. Elle est au cœur du travail de l'aumônerie à SCC et elle sous-tend tout le travail de soutien des Circles of Support. Elle reconnaît que le crime est à la fois une violation des rapports entre des personnes particulières et une infraction contre tous, donc contre l'État. Ainsi, le crime n'est pas seulement une infraction à la loi (Zehr, 1990). En ce sens, la justice réparatrice (JR) constitue une réponse systématique aux méfaits, qui met l'accent sur la guérison des blessures des victimes, des délinquants et des communautés, causées ou révélées par le comportement criminel. Les groupes de défense des victimes sont sensibles à la JR, en ce qu'elle leur donne une voix dans le système de justice. De plus, la JR est vue comme une troisième option viable dans le débat conventionnel réadaptation des délinquants contre punition (Zehr, 1990).

Sans surprise, les adeptes de la justice réparatrice, dont certains sont affiliés à des groupes comme les mennonites, se prononcent en faveur d'une voie vers la guérison qui réponde à la fois aux besoins des victimes et des délinquants. De même, la JR n'est pas qu'une simple approche laxiste en matière de criminalité, elle met plutôt l'accent sur la responsabilité du délinquant et sur sa reconnaissance du dommage qu'il a causé. La recherche de Maruna (2001) met également en lumière cette transformation du délinquant, qui devient un critique de son désistement futur de la criminalité.

Les programmes de JR supposent la participation volontaire de la victime, du délinquant et idéalement, des membres de la collectivité. Le but de ceux-ci est de rétablir les relations ou de réparer le tort qui a été fait, ainsi que de prévenir d'autres crimes. La justice réparatrice exige que les délinquants reconnaissent le tort qu'ils ont fait, acceptent la responsabilité de leurs actes et participent activement à l'amélioration de la situation. Les délinquants doivent réparer leur faute envers leur victime, envers eux-mêmes et envers la collectivité. Il est intéressant de noter que les initiatives de JR peuvent survenir à différents moments et par l'entremise de différents agents : officiers de police au stade pré-accusatoire; la Couronne après que les

accusations aient été déposées; les tribunaux avant le prononcé de la peine; comme mesure corrective après le prononcé de la peine; au moment de la libération conditionnelle; en prérévocation (Laimenr, Dowden et Muise, 2005).

Les initiatives de JR ont pris naissance au sein de l'église mennonite au cours des années 1970 tant au Canada qu'aux États-Unis (Bonta, Wallace-Capretta et Rooney, 1998). Elles ont depuis pris de l'expansion et incluent plus de 1 300 différents programmes actuellement en cours dans le monde entier : Europe, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande et Australie (Umbreit, Coates, et Vos, 2001). Bien que la justice réparatrice puisse prendre de nombreuses formes, incluant la restitution et les programmes de travaux communautaires, les programmes de médiation entre victimes et délinquants sont parmi les plus importants. Le but ultime des programmes de médiation entre victimes et délinquants est de réparer le tort fait aux victimes en amenant les victimes et les délinquants dans un face à face, afin de chercher solutions et réparation à la satisfaction de toutes les parties. Ainsi, les initiatives de justice réparatrice se démarquent fortement des processus de justice criminelle de l'État. Dans les processus de justice administrés par l'État, on assume que le crime est commis contre l'État plutôt que contre l'individu. Ainsi, on doit réparation à l'État (temps d'incarcération) plutôt qu'aux victimes individuelles et à la collectivité (Zehr, 1990).

La justice réparatrice fonctionne-t-elle?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord préciser le sens de « fonctionner ». La norme de référence en fait d'efficacité est la réduction de la criminalité future, qui se manifeste par un taux moins élevé de récidive pour les délinquants qui participent à des programmes de JR. Toutes les approches de JR ne sont pas comparables, et la majeure partie de la recherche en évaluation s'est limitée aux approches de médiation entre victimes et délinquants. De même, on est en droit de se demander s'il est réaliste qu'une intervention avant procès réduise les chances de récidive après la libération, si l'approche de JR n'a pas été renforcée durant l'incarcération du délinquant ou durant la période de surveillance dans la collectivité. Heureusement, la recherche en évaluation de la JR (Latimer et coll., 2005 par ex.) intègre normalement de multiples indices de succès, incluant la satisfaction de la victime, la satisfaction du délinquant, le respect des normes de réparation et le taux de récidive.

Deux approches prédominent dans la recherche en évaluation sur la JR. L'une suppose l'évaluation d'un programme spécifique (v. Bonta, Wallace-Capretta et Roomey, 1998; Rugge, Bonta, Wallace-Capretta, 2005) ou de quelques programmes distincts, comme dans les études en provenance du Royaume-Uni (Shapland et coll., 2008). Une autre stratégie adoptée consiste à résumer les résultats de toutes les études identifiées en utilisant une technique statistique connue sous le nom de méta-analyse (Latimer et coll., 2005, p. ex.).

Dans l'étude de Bonta, Wallace-Capretta et Rooney (1998), malgré un taux de récidive inférieur pour les délinquants ayant terminé avec succès un programme de justice réparatrice, seulement 10,3 % des victimes avaient consenti à rencontrer le délinquant, bien que 78,6 % des victimes avaient soumis une déclaration sur les répercussions qu'elles avaient subies. Les tribunaux avaient ordonné la réparation dans un peu plus de la moitié des cas seulement. Dans une étude subséquente, Rugge, Bonta, Wallace-Carpetta (2005) ont rapporté que la satisfaction du client augmentait chez ceux qui participaient au Programme de justice collaborative. On a également observé une petite réduction du taux de récidive sur une période de trois ans.

L'étude britannique menée par Shapland et ses collègues comparait la médiation indirecte (l'information entre la victime et le délinquant est transmise par le médiateur), la médiation directe (la victime et le délinquant se rencontrent en présence d'un médiateur), et la conférence (où se rencontrent en présence d'un médiateur la victime, le délinquant et les amis et membres de la famille tant de la victime que du délinquant). Sur la base d'un suivi de deux ans, résumé en tenant compte des trois modèles de justice réparatrice, les délinquants qui avaient participé aux projets de justice réparatrice avaient commis moins de délits statistiquement qu'un groupe témoin. Il est important de noter que les analyses qualitatives supplémentaires issues de ce travail suggèrent que la récidive se trouvait diminuée parmi les délinquants 1) qui trouvaient que la conférence leur avait fait prendre conscience du tort qu'ils avaient causé et 2) qui avaient réfléchi à leur engagement actif. Les auteurs ont tenté de déterminer les avantages sur le plan des coûts des programmes de JR de type médiation, en laissant entendre qu'ils étaient rentables.

Les évaluations de programmes de justice réparatrice sont en croissance (Mestitz et Ghetti, 2005, notamment). Il y a eu bon nombre de méta-analyses visant directement à déterminer si la justice réparatrice « fonctionnait ». Par exemple, Bradshaw, Roseborough, et Umbreit, (2006) ont récemment effectué une méta-analyse de 15 études mettant en cause 9 172 jeunes, et ont conclu que la médiation entre victime et délinquant pouvait réduire le taux de récidive de 34 % chez les mineurs. De façon similaire, Latimer et coll. (2005) ont mené un examen méta-analytique sur les initiatives de justice réparatrice et ont conclu que bien que les nitiatives de justice réparatrice soient liées à de petites réductions du taux de récidive, ces réductions étaient probablement attribuables à une distorsion dans la sélection. Leur examen a évalué 22 études uniques sur 35 programmes individuels (8 conférences, 27 médiations victime-délinquant) produisant 66 données sur l'ampleur de l'effet (voir les résultats spécifiques dans le tableau 1). Les programmes ciblaient généralement des délinquants masculins (94%) et des mineurs (74%).

Tableau 1

Efficacité des programmes de justice réparatrice

Dépendant Mesure	Ampleur moyenne de l'effet (chiffre)	95% Intervalle de confiance
Satisfaction de la victime	0,19 (,13)	0,08 à 0,30
Satisfaction du délinquant	0,17* (12)	non rapporté
Respect des normes de réparation	0,33 (non rapporté) non rapporté	
Taux de récidive	0,07 (32)	0,02 à 0,12

Remarque. Ampleur de l'effet = coefficient phi, *Valeur aberrante retirée, Source : *Latimer, Dowden et Muise (2005)*

Comme l'illustre le tableau 1, l'effet le plus important est lié au respect des normes de réparation et l'effet le plus faible est lié à la récidive. Les résultats sont encourageants et suggèrent que dans certains cas, les approches de JR peuvent constituer une alternative efficace à l'incarcération. Cependant, l'effet sur le taux de récidive était peu important, bien que l'intervalle de confiance ne contenait pas zéro. Latimer et coll. (2006) concluent que les programmes de JR peuvent compléter les programmes de réadaptation et, lorsqu'ils sont utilisés conjointement, ils peuvent réduire encore davantage le taux de récidive. Cependant, ces chercheurs font remarquer avec pertinence que les initiatives de justice réparatrice sont volontaires et que, par conséquent, seuls les délinquants qui consentent à y participer sont étudiés. Il est donc impossible

de savoir dans quelle mesure des caractéristiques pré-existantes du délinquant (p. ex., sa motivation à chercher réparation ou à changer) expliquent les réductions du taux de récidive, plutôt que le programme en soi. Des critiques similaires avaient été faites auparavant (v. Bonta et coll., 1998). Il est également important de noter que la grande majorité des évaluations de justice réparatrice ont été menées avec des échantillons de délinquants mineurs. Les évaluations de justice réparatrice menées avec des délinquants adultes sont limitées (v. Petrellis, 2008, pour une exception récente).

Dernièrement, et de façon plus importante, il est pratiquement impossible de savoir dans quelle mesure une quelconque initiative de justice réparatrice a vraiment augmenté le degré d'empathie envers les victimes ressenti par les délinquants eux-mêmes. Plus important encore, la mesure dans laquelle les changements en fait d'empathie envers la victime (s'ils sont observés) dans le contexte de programmes de justice réparatrice sont véritablement liés à des réductions de récidive criminelle n'a pas fait l'objet de recherche formelle. Il vaut également la peine de noter que le *Department of Corrections* de l'Iowa a récemment rapporté que les « cours d'empathie envers les victimes » ne réduisaient pas les niveaux de récidive parmi les délinquants condamnés pour conduite avec les facultés affaiblies (Lettie Prell, directrice de recherche, Iowa Department of Corrections, communication personnelle, 26 juin 2012). Par conséquent, à ce stade, la recherche sur la justice réparatrice ne peut ni affirmer ni infirmer que l'empathie en soi devrait être traitée comme un facteur de besoin criminogène.

En somme, il semble que les programmes de justice réparatrice produisent des effets positifs dans une gamme de mesures dépendantes : satisfaction du délinquant, satisfaction de la victime, respect des normes de réparation et, dans une certaine mesure, réduction du taux de récidive. Cependant, les limites méthodologiques (p. ex., absence d'étude aléatoire) empêchent de tirer des conclusions sur l'effet causal des initiatives de justice réparatrice sur les différents résultats examinés. Également, la mesure dans laquelle les initiatives de justice réparatrice augmentent effectivement l'empathie et la sensibilisation envers les victimes chez les délinquants — et si ce changement (s'il est confirmé) se traduit directement par des réductions du taux de récidive criminelle — nécessite plus de recherche. Dernièrement, il faut plus de recherche avec des échantillons de délinquants adultes.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

L'empathie et la sensibilisation envers les victimes, ainsi que les concepts de remords et de responsabilisation qui y sont associés suscitent beaucoup d'intérêt tant chez la communauté académique que dans le système de justice criminelle. Les agences de libération conditionnelle et les groupes de défense des droits des victimes souhaitent obtenir des preuves concrètes que les délinquants ressentent du remords pour leurs crimes et qu'ils sont à même de mesurer le coût, aussi bien tangible qu'intangible, que porte leur crime pour les victimes et la société.

Les preuves obtenues empiriquement sont moins convaincantes. Bien qu'il y ait certaines preuves que les programmes de justice réparatrice produisent des effets positifs dans le domaine de la satisfaction de la victime et du respect des normes de réparation, les effets sont moins prononcés dans le domaine de la réduction de la récidive. Dans le même ordre d'idées, les résumés quantitatifs qui tentent de déterminer quels modules des programmes cognitivo-comportementaux mènent effectivement à la réduction des taux de récidive ont souligné l'importance de cibler la colère et la résolution de problèmes interpersonnels, et non l'empathie pour la victime. De plus, l'empathie pour la victime ne prédit pas la récidive sexuelle parmi

les délinquants sexuels connus. Ce sont plutôt le comportement antisocial et l'excitation sexuelle déviante qui constituent les indicateurs le plus fiables de la récidive sexuelle.

Cet examen montre à quel point le besoin d'une recherche fondamentale qui s'intéresserait tant aux débats sur la théorie que sur les mesures concrètes autour du concept d'empathie se fait sentir, si l'on veut être en mesure de répondre adéquatement aux questions de recherche appliquée. Bien que les données empiriques existantes suggèrent que l'empathie pour les victimes ne constitue pas une cible de traitement criminogène en soi, cette conclusion doit être tempérée vu l'absence d'un modèle fiable pour mesurer l'empathie. Plus important encore, il se pourrait que le fait d'augmenter l'empathie pour la victime se traduise indirectement par des réductions du taux de récidive criminelle. Peut-être mène-t-elle à une plus grande motivation pour le traitement et à un meilleur taux de succès des traitements qui, en retour, mènent à une réduction du taux de récidive ou encore, à un désistement plus rapide. Il se pourrait également que le fait de cibler l'empathie pour les victimes, conjointement avec d'autres cibles de traitement criminogène comme les attitudes criminelles, puisse avoir dans les faits un effet synergique sur la récidive. L'effet combiné d'un traitement ciblant l'empathie pour la victime et d'autres facteurs pourrait produire des bienfaits multipliés plutôt qu'additionnés. La recherche doit se pencher sur ces questions afin d'éclairer tant les politiques que la pratique.

Les organismes de libération conditionnelle continueront de tenir compte de la sensibilisation au sort des victimes dans leur processus décisionnel. Les programmes de sensibilisation au sort des victimes continueront de croître (voir l'exemple de Victim Impact : Listen and Learn Curriculum, disponible gratuitement de l'Office for Victimes of Crime (OVC), programme de formation et d'assistance technique, U.S. Department of Justice, au https://www.ovcttac.gov/victimimpact/). Les victimes, leurs familles et les groupes de défense des droits des victimes continueront d'exiger (avec raison) d'avoir voix au chapitre. Ainsi, il faut plus de recherche et de la meilleure recherche pour combler la demande existante.

BIBLIOGRAPHIE

Andrews, D. A., J. Bonta et J.S. Wormith. (2008). *Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI).* Toronto (Ontario), Canada, Multi-Health Systems.

Andrews, D. A. et J. Bonta. (2010). *The psychology of criminal conduct,* New Providence (NJ), Anderson Publishing: LexisNexis.

Aos, S., M. Miller et E. Drake. (2006). *Evidence-based public policy options to reduce future prison construction, criminal justice costs and crime rates*, Olympia: Washington State Institute for Public Policy (Institut des politiques publiques de l'État de Washington).

Association of Paroling Authorities International. (2011). *Crime victims committee survey*. http://www.apaintl.org/resources/documents/APAICrimeVictimsCommitteeSurveyforweb.pdf. Consulté le 15 juin 2012

Bahr, S. J., L. Harrie, J.K. Fisher et A. Harker Armstrong. (2010). Successful reentry: What differentiates successful and unsuccessful parolees? *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. *54*, p.667-692. doi :10.1177/0306624X0934243

Barnett, G. D. et R.E. Mann. (2012). Empathy deficits and sexual offending: A model of obstacles to empathy, dans *Aggression and Violent Behavior* (sous presse).

Bartholomew, K. et L.M. Horowitz. (1991). Attachment styles among young adults: A test of a four-category model, *Journal of Personality and Social Psychology,* vol. 61, p. 226–244.

Baumeister, R.F. (Dir.). (1993). *Self-esteem: The puzzle of low self-regard,* New York (NY), Plenum Press.

Blair, R.J.R. (2010). Empathy, moral development, and aggression: A cognitive neuroscience perspective, dans W.F. Arsenio et E.A. Lemerise (dir.), *Emotions, aggression, and morality in children: Bridging development and psychopathology*, Washington (DC), American Psychological Association, p. 97–114.

Bonita, J., S. Wallace-Capretta et J. Rooney. (1998). *La justice réparatrice : évaluation du Programme de solutions réparatrices,* Ottawa (Ontario), Solliciteur général du Canada

Bowles, R. A. et C. Florackis. (2007). Duration of the time to reconviction: Evidence from UK prisoner discharge data. *Journal of Criminal Justice*, vol. *35*, p. 365-378, doi:10.1016/j.jcrimjus.2007.05.00

Bradshaw, W., D. Roseborough et M.S. Umbreit. (2006). The effect of victim offender mediation on juvenile offender recidivism: A meta-analysis, *Conflict Resolution Quarterly, vol. 24*(1), p. 87-98, doi:10.1002/crq.159

Braithwaite, J. (1999). Restorative justice: Assessing optimistic and pessimistic accounts, dans M. Tonry (dir.), *Crime and justice: A review of research,* Chicago, University of Chicago Press, p. 1-127.

Brown, S. L., M. D. Amand et E. Zamble. (2009). The dynamic prediction of criminal recidivism: a three-wave prospective study, *Law and Human Behavior,* vol. 33, p. 25-45.

Bucklen, K. B et G. Zajac. (2009). But some of them don't come back (to prison!): Resource deprivation and thinking errors as determinants of parole success and failure, *The Prison Journal*, vol. *89*, p. 239-264, doi:10.1177/003288550933950

Caplan, J. M. (2007). What factors affect parole: A review of empirical research, *Federal Probation, col. 71*(1), p. 16-19.

Caplan, J. M. (2010a). Parole release decisions: Impact of positive and negative victim and nonvictim input on a representative sample of parole-eligible inmates, *Violence and Victims, vol 25,* p. 224-242.

Caplan, J. M. (2010b). Parole release decisions: Impact of victim input on a representative sample of inmates, *Journal of Criminal Justice, vol. 38,* p. 291-300.

Cohen, D. et J. Strayer. (1996). Empathy in conduct-disordered and comparison youth, *Developmental Psychology,* vol. 32, p. 988–998.

Curwen, T. (2003). The importance of offense characteristics, victimization history, hostility, and social desirability in assessing empathy of male adolescent sex offenders, *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment,* vo. 15, p. 347-364.

Skinner, H. A. (1980). A multidimensional approach to individual differences in empathy, JSAS Catalog of Selected Documents in Psychology, 10, 85.

Duwe, G. (2012). Evaluating the Minnesota comprehensive offender reentry plan (MCORP): Results from a randomized experiment, *Justice Quarterly*, vol *29*, p. 347-383, doi:10.1080/07418825.2011.55541

Enz, S., W. Schneider, C. Zoll, L. Hall, N.Vannini, A Paiva, M.Y. Lim et R. Aylett. (2010). Orient: The intercultural empathy through virtual role-pay, dans *Cases on Transnational Learning and Technologically Enabled Environments.* Siran Mukerji et Purnendu Tripathi (Dir.), p. 65-88, doi : 10.4018/978-1-61520-749-7. IGI Global.

Fernandez, Y. M. et W.L. Marshall. (2003). Victim empathy, social self-esteem and psychopathy in rapists, *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment,* vol. 15, p. 11-26.

Glass, S.J. et J.P. Newman. (2006). Recognition of facial affect in psychopathic offenders, *Journal of Abnormal Psychology,vol. 115(4),* p. 815-820, doi: 10.1037/0021-843X.115.4.815

Hanson, R.K et K.E. Morton-Bourgon. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders: A meta-analysis of recidivism studies, *Journal of Consulting and Clinical Psychology, vol. 73*, p. 1154-1163.

Hare, R. D. (1991; 2003). *The Hare Psychopathy Checklist – Revised*, Mental Health Systems, Toronto, Canada.

Hilton, N.Z. (1993). Childhood sexual victimisation and lack of empathy in child molesters: Explanation or excuse? *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, vol. 37*, p. 287-296.

Hogan, R. (1969). Development of an empathy scale, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 33, p. 307–316.

Hoppe, C.M. et R.D. Singer. (1976). Overcontrolled hostility, empathy, and egocentric balance in violent and nonviolent psychiatric offenders, *Psychological Reports, vol 39,* p. 1303-1308.

Jolliffe, D. et D.P. Farrington. (2004). Empathy and offending: A systematic review and meta-analysis, *Aggression and Violent Behavior, vol. 9*, p. 441-476.

Jolliffe, D. et D.P. Farrington. (2006). Development and validation of the Basic Empathy Scale, *Journal of Adolescence, vol 29*, p. 589-611.

Kinnevy, S.C. et J.M. Caplan. (2008). *Findings from the APAI International survey of parolling authorities*, http://www.apaintl.org/documents/surveys/2008.pdf. Consulté le 15 juin 2012.

Kosson, D.S., Y.Suchy, A.R. Mayer, et J. Libby. (2002). Facial affect recognition in criminal psychopaths, *Emotion, vol. 2(4),* p. 398-411, doi: 10,1037, 1528, -3542,2, 4,398

Kurlychek, M. C., S.D. Bushway et R. Brame. (2012). Long-term crime desistance and recidivism patterns: Evidence from the Essex County convicted felon study, *Criminology*, *vo*l. 50, p. 71-103, doi:10.1111/j.1745-9125.2011.00259

Landenberger, N. A., et M. W. Lipsey. (2005). The positive effects of cognitive-behavioral programs for offenders: A meta-analysis of factors associated with effective treatment, *Journal of Experimental Criminology, vol 1*(4), p. 451-476.

Langan, P. et D. Levin. (2002). *Recidivism of prisoners released in 1994*. *Bureau of Justice Statistics Special Report.* Washington (DC), U.S. Department of Justice.

Latimer, J., C. Dowden et D. Muise. (2005). The effectiveness of restorative justice practices: A meta-analysis, *The Prison Journal, vol. 85,* p. 127-144.

Levenson, J. S. (2011). “But I didn’t do it!”: Ethical treatment of sex offenders in denial, *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment,* vol. 23(3), p. 346-364.

Mann, R.E. (communication personnelle). 15 juin 2012.

Mann, R.E. et G. Barnett. (2012). Victim empathy intervention with sexual offenders: Rehabilitation, punishment or correctional quackery?, *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment,* (sous examen).

Mann, R.E., M. Daniels et W.L. Marshall. (2002). The use of roleplays in the development of empathy, dans Y. M. Fernandez (dir.), *In their shoes: Examining the use of empathy and its place in the treatment of offenders.* Oklahoma City (OK), Wood 'n' Barnes Publishing.

Marsh, A.A. et R.J.R. Blair. (2008). Deficits in facial affect recognition among antisocial populations: A meta-analysis, *Neuroscience and Biobehavioral Reviews, vol. 32(2),* p. 454-465.

Marshall, W.L. (communication personnelle). 16 mai 2012.

Marshall, L.E et W.L. Marshall. (2011). Empathy and antisocial behaviour, *The Journal of Forensic Psychiatry and Psychology, vol. 22* (5), p. 742-759.

Marshall, W. L., S.M. Hudson, R. Jones et Y.M. Fernandez. (1995). Empathy in sex offenders, *Clinical Psychology Review, vol. 15,* p. 99-113.

Marshall, L.E. et W.L. Marshall. (2011). Empathy and antisocial behaviour, *Journal of Forensic Psychiatry et Psychology, vol. 22(5)*, p. 742-759.

Maruna, S. (2001). *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*, Washington (DC), American Psychological Association.

Maruna, S. (2010). *Understanding desistance from crime*. NOMS, Ministry of Justice.

Mehrabian, A. et N. Epstein. (1972). A measure of emotional empathy, *Journal of Personality,* vol. 40, p. 525–543.

Mestitz, A. et S. Ghetti (Dir.). (2005). *Victim-Offender Mediation with Youth Offenders in Europe*, Dordrecht: Springer.

Miller, P.A. et M. Eisenberg. (1988). The relation of empathy to aggressive and externalizing/antisocial behavior, *Psychological Bulletin,* vol. 103, p. 324–344.

Moore, B.S. (1990). The origins and development of empathy, *Motivation and Emotion, vol. 14*, p. 75–90.

Morgan, K. et B.L. Smith. (2005). Victims, punishment, and parole: The effect of victim participation on parole hearings, *Criminology and Public Policy, vol. 4,* p. 333-360.

Parsonage, W. H., F.P. Bernat et J. Helfgott. (1994). Victim impact testimony and Pennsylvania's parole decision making process: A pilot study, *Criminal Justice and Behavior, vol. 6,* p. 187-206.

Petrellis, T.R. (2008). *The Restorative Justice Living Unit at Grande Cache Institution: Exploring the Application of Restorative Justice in a Correctional Environment*. Service correctionnel du Canada. Rapport de recherche R-189.

Pithers, W. D. (1999). Empathy : Definition, enhancement and relevance to the treatment of sexual abusers, *Journal of Interpersonal Violence,* vol. 14, p. 257-284.

Polaschek, D. L. L. (2003). Empathy and victim empathy, dans T.Ward, D.R. Laws, et S.M. Hudson (dir.), *Sexual Deviance: Issues and Controversies*, Sage Publications Inc.

Proctor, J. L. (1999). The "new parole": An analysis of parole board decision making as a function of eligibility, *Journal of Crime and Justice, vol.* 22, p.193-217.

Roberts, J. (2011). *Victim Impact Statements: Lessons Learned and Future Priorities*. Department of Justice. http://www.justice.gc.ca/eng/pi/rs/rep-rap/rd-rr/rr07_vic4/p1.html. Consulté le 12 juin 2012.

Rugge, T.A., J.Bonta et S. Wallace-Capretta. (2005). *Restorative Justice in Cases of Serious Crime,* Research Summary, Corrections Research and Development. 10/4. Ottawa, Canada: Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (Sécurité publique Canada).

Lawrence, A. (1988). *Treating child sex offenders and victims? Assessment and treatment of child sex offenders: A practiced guide,* Beverly Hills (Californie), Sage Publications.

Serin, R. C., R. Gobeil, et D.L. Preston. (2009). Evaluation of the Persistently Violent Offender Treatment Program, *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 53, p. 57-73.

Serin, R.C. et C. Mausser. (2012). *How do Parole Conditions Relate to Evidence-Based Practice?* Présentation lors de la conférence annuelle de l'Association internationale des responsables des libérations conditionnelles (APAI) en mars à Orlando.

Smith, B. L., E. Watkins et K. Morgan. (1997). The effect of victim participation on parole decisions: Results from a southeastern state. *Criminal Justice Policy Review, vol*. 8, p. 57-74.

Smith, P., P. Gendreau et K. Swartz. (2009) 'Validating the principles of effective intervention: A systematic review of the contributions of meta-analysis in the field of corrections', *Victims et Offenders* 4 (2), p. 148-169.

Strayer, J. et W. Roberts. (1997). Facial and verbal measures of children's emotions and empathy, *International Journal of Behavioral Development, vol. 20*(4), p. 627-649.

Stys, Y. et S.L. Brown. (2004). *A Review of the Emotional Intelligence Literature and Implications for Corrections*, Service correctionnel du Canada. Rapport de recherche n R-150.

Tangney, J. P. et R.L. Dearing. (2002). *Shame and guilt,* New York (NY), Guilford Press.

Umbreit, M. S., R.B. Coates et B. Vos. (2001). The impact of victim-offender mediation: Two decades of research, *Federal Probation, col. 65*(3), p. 29-35.

Ware, J. et R.E. Mann. (2012). How should "acceptance of responsibility" be addressed in sexual offending treatment programs? *Aggression and Violent Behavior, vol. 17*, p. 279-288.

Zamble, E. et V.L. Quinsey. (1997). *The Criminal Recidivism Process,* New York (NY), Cambridge University Press.

Zehr, H. (1990). *Changing lenses: A new focus for crime and justice*, Scottsdale (PA), Herald Press.

Zelazo, P.D. et T. Paus. (2010). Developmental social neuroscience: An introduction, *Social Neuroscience,* vol. 5, p. 417-421.